



**setec**  
énergie environnement

## Prédiagnostic écologique

### Bussac-Forêt (17)

**RENNES (siège social)**

Parc d'activités d'Apigné  
1 rue des Cormiers - BP 95101  
35651 LE RHEU Cedex  
**Tél. : 02 99 14 55 70**  
[rennes@ouestam.fr](mailto:rennes@ouestam.fr)

**LA ROCHELLE**

30bis Rue de la belle étoile  
17138 PUILBOREAU  
[laroche@ouestam.fr](mailto:laroche@ouestam.fr)

**PREDIAGNOSTIC NATURALISTE**

**MARS 2023**



**Ouest am'**

L'intelligence collective au service des territoires

**Ce document a été réalisé par :**

Alexandre HERBOUILLER, écologue – Coordination, terrain, rédaction, relecture

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	1
FIGURES.....	1
TABLEAUX.....	2
1. PREAMBULE .....	3
2. SYNTHÈSE ET ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE .....	4
2.1 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE .....	4
2.2 ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE .....	9
2.2.1 Données de l'observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine .....	9
2.2.2 Données de l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FAUNA).....	12
2.2.3 Données zones humides.....	13
2.2.4 Bilan sur les zonages et la bibliographie.....	15
3. INVENTAIRES DE TERRAIN .....	16
3.1 ZONES HUMIDES .....	17
3.1.1 Méthode .....	17
3.1.2 Résultats .....	19
3.2 FLORE ET FAUNE .....	24
3.2.1 Méthode .....	24
3.2.2 Résultats .....	24
4. CONCLUSION .....	31

## FIGURES

Figure 1 : localisation de l'aire d'étude.....	3
Figure 2 : zonages réglementaires .....	7
Figure 3 : zonages d'inventaires .....	8
Figure 4 : zones humides potentielles (source <a href="http://www.sig.reseau-zones-humides.org">www.sig.reseau-zones-humides.org</a> ).....	14
<b>Figure 6 : photographie de l'aire d'étude.....</b>	<b>16</b>
<b>Figure 7 : tableau GEPPA pour la caractérisation des zones humides.....</b>	<b>18</b>
Figure 8 : photographies de 3 sondages .....	20
Figure 9 : photographie du sondage n°1 .....	20
Figure 10 : Evolution de la hauteur de la nappe phréatique .....	21
Figure 11 : piézomètre installé dans l'aire d'étude .....	21
Figure 12 : Molinie bleue sur le site.....	22
Figure 13 : carte des sondages pédologiques.....	23
Figure 14 : Zone rudérale : unique habitat de la zone d'étude. ....	24
Figure 15 : Plantation de pin à gauche. Forêt mixte à droite .....	25
Figure 16 : Cardamine hirsute à gauche, Robinier faux-acacia à droite .....	26
Figure 17 : Habitats naturels.....	27
Figure 18 : Localisation de la faune patrimoniale et / ou protégée.....	30

## TABLEAUX

---

Tableau 1 : zonages réglementaire situés dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude.....	4
Tableau 2 : zonages d'inventaires situés dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude.....	4
Tableau 3 : données de l'OBV concernant les espèces végétales patrimoniales observées sur Bussac-Forêt.....	9
Tableau 4 : date d'inventaire et intervenant .....	16
<b>Tableau 5 : caractéristiques des sondages pédologiques .....</b>	<b>19</b>
<b>Tableau 6 : espèces végétales inventoriées sur l'aire d'étude .....</b>	<b>25</b>
Tableau 7 : Liste des oiseaux observés .....	28
Tableau 8 : liste des reptiles observés.....	28
Tableau 9 : Liste des orthoptères observés .....	28
Tableau 10 : liste des lépidoptères rhopalocères observés.....	29

## 1. PREAMBULE

L'étude consiste en la réalisation d'un prédiagnostic dont l'objectif est la mise en évidence des éventuels enjeux de conservation naturalistes et la délimitation des zones humides, sur le terrain du projet.

L'aire d'étude, d'une surface de 2,52 ha, est localisée sur la Figure 1. Elle est située sur la commune de Bussac-Forêt dans le département de Charente-Maritime, au sud-ouest du bourg dans un environnement boisé principalement constitué de plantations de conifères (pins maritimes).

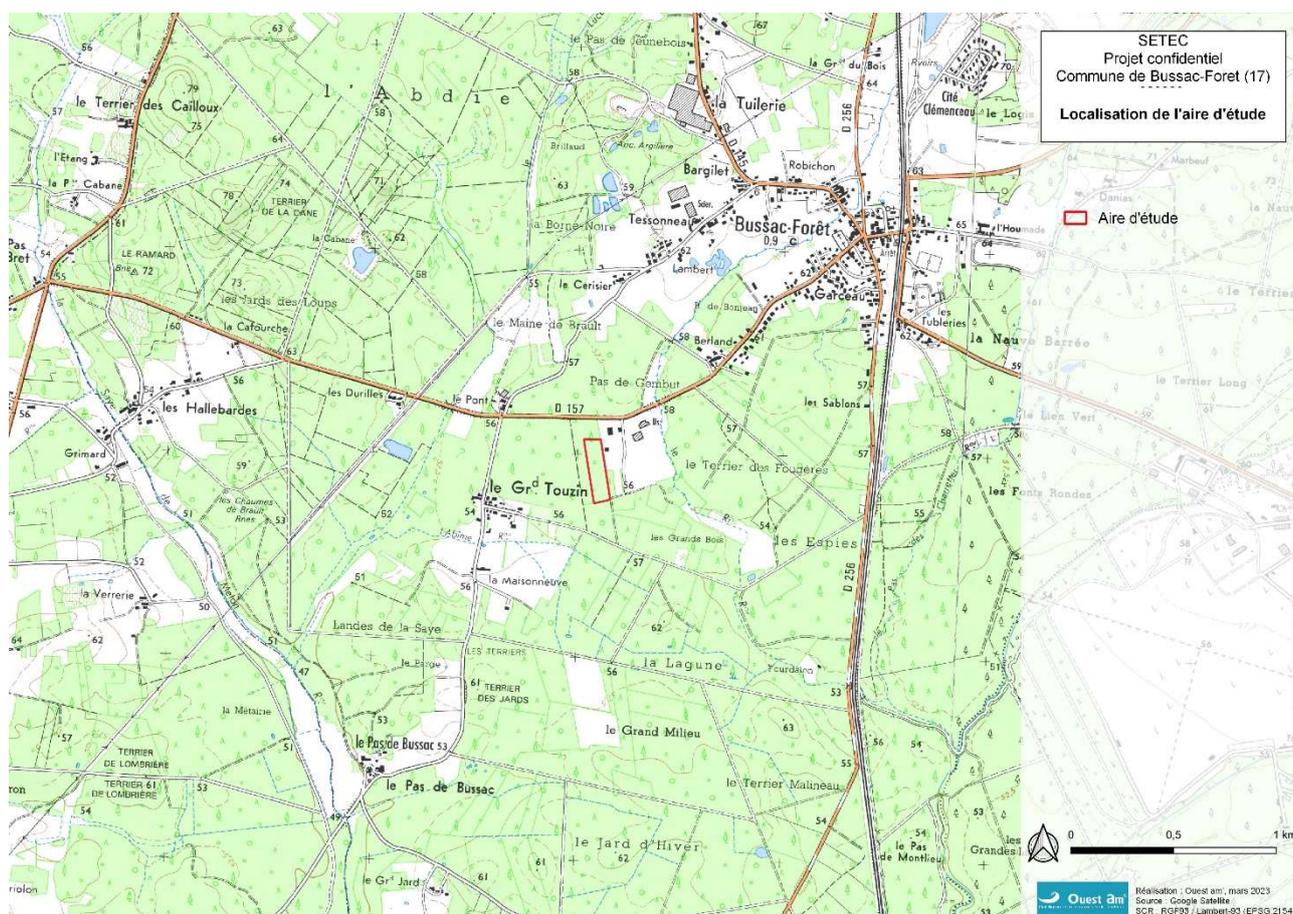


Figure 1 : localisation de l'aire d'étude

## 2. SYNTHÈSE ET ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

### 2.1 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

L'analyse porte sur les zonages réglementaires et d'inventaires présents dans un rayon de 5 km autour du projet. Ce rayon de 5 km a été choisi en considérant que les éventuels impacts du projet ne dépassaient pas cette limite.

**On dénombre 11 zonages réglementaires ou d'inventaires présents dans un rayon de 5 km :** deux sites Natura 2000, huit ZNIEFF de type I ou II et une Réserve de biosphère.

L'aire d'étude est incluse dans trois zonages :

- La ZNIEFF de type 1 « Landes de Bussac »
- La ZNIEFF de type 2 « Landes de Montendre »
- La réserve de biosphère « Bassin de la Dordogne »

Les différents zonages sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**Tableau 1 : zonages réglementaire situés dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude**

Code	Distance au site (en km)	Nom du site	Intérêt
<b>ZSC</b>			
FR5400437	1,5	Landes de Montendre	Le plus vaste ensemble régional de landes et bois calcifuges, à forte tonalité ibéro-atlantique. Intérêt phytocénotique exceptionnel avec la présence, sur des surfaces étendues, de groupements végétaux originaux : différents types de landes en fonction du gradient d'hydromorphie, forêt à Chêne tauzin et Pin maritime ( <i>Asphodelo albiQuercetum pyrenaicae</i> ), tourbières acides à <i>Narthecium ossifragum</i> , sables humides temporaires à <i>Kickxia cirrhosa</i> , taillis tourbeux à <i>Myrica gale</i> , forêt-galerie riveraine ( <i>Blechno spicantis-Alnetum glutinosae</i> ou <i>Osmundo regalis-Alnetum</i> , selon les contextes pédologiques), sables arides des <i>Tuberarietea</i> etc. Sur le plan floristique, richesse très élevée en espèces rares/menacées, dont beaucoup sont en station régionale unique, voire en aire disjointe. Intérêt faunistique très élevé, notamment le long du réseau hydrographique parcourant toute la zone : présence de la Cistude, du Vison et de la Loutre, de libellules rares, remontée de poissons migrateurs, etc. Les landes et boisements ouverts hébergent quant à eux une grande diversité de reptiles (dont le Lézard ocellé, ici en population disjointe)
FR7200689	1,7	Vallées de la Saye et du Meudon	Le site FR7200689 des Vallées de la Saye et du Meudon est caractérisé par des intérêts patrimoniaux diversifiés liés à la présence d'un vaste réseau hydrographique et de grandes zones humides façonnées par la présence humaine. L'ensemble du site abrite une diversité de milieux naturels particulièrement remarquables comme les prairies humides, les boisements alluviaux, les formations d'ourlets, les milieux aquatiques etc. Ces habitats naturels sont d'autant plus riches qu'ils accueillent une faune d'intérêt communautaire avec des espèces emblématiques telles que la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, le Cuivré des Marais, les lamproies (Planer, fluviatile et marine) ou encore l'Agrion de mercure.

**Tableau 2 : zonages d'inventaires situés dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude**

Code	Distance au site (en km)	Nom du site	Intérêt
<b>ZNIEFF de type I</b>			
540120074	Inclus	Landes de Bussac	Complexe de landes et de forêts calcifuges thermo-atlantiques sur podzols issus de la dégradation de sables sidérolithiques INTERET BOTANIQUE : exceptionnel - sur le plan floristique : présence de très nombreuses espèces rares ou en station unique au niveau régional (le cortège ibéroatlantique, notamment, est très riche) ; - sur le plan phytocénotique : présence de nombreuses associations végétales rares/originales : lande sèche à <i>Halimium sp.pl.</i> , sables arides à <i>Arnosseris minima</i> , sables

Code	Distance au site (en km)	Nom du site	Intérêt
<b>ZNIEFF de type I</b>			
			humides du Radiolo-cicendietum, chênaie oligotrophe à Quercus pyrenaica, zones tourbeuses à Rhynchospora fusca etc.. Ce secteur, l'un des plus riches des "landes de Montendre", connait depuis le milieu des années 70 d'importantes mutations, tout particulièrement avec le développement de la culture intensive du Pin maritime qui risque, à terme, d'entraîner des pertes significatives de diversité biologique. INTERET ORNITHOLOGIQUE : Fort, du fait de la présence de nombreux rapaces nicheurs et d'oiseaux liés aux landes (Engoulevent, Fauvette pitchou, Pipit rousseline, Alouette calandrelle). INTERET HERPETOLOGIQUE : Fort, avec la présence de reptiles rares (Cistude, ophiidiens). A noter la présence en sympatrie des 2 espèces de coronelles. Présence du Lézard ocellé confirmée ainsi que celle du Crapaud calamite. INTERET MAMMALOGIQUE : Présence du Vison d'Europe.
540006832	1,7	Haute vallée de la Saye	Réseau hydrographique collinéen comprenant une petite rivière à faible débit et de nombreux petits ruisseaux affluents aux eaux courantes, claires et acides. Le "lit majeur" est occupé par des aulnaies, tourbeuses ou non, des saulaies à Piment royal (Myrica gale), des phragmitaies, des mégaphorbiaies linéaires, voire des micro-tourbières Présence de nombreuses plantes rares ou menacées inféodées aux eaux mésotrophes acides - Rubanier nain (Sparganium minimum), Flûteau nageant (Luronium natans) ... - et aux groupements turficoles riverains, Rossolis sp.pl. (Drosera sp.pl.), Grassette du Portugal (Pinguicula lusitanica). Intérêt phytocénotique des aulnaies, tourbeuses Présence du Vison d'Europe, espèce mondialement menacée. Présence de la Lamproie de Planer et du Toxostome, "poissons" menacés au niveau européen (Annexe II de la Directive habitats). Présence de la Cistude d'Europe.
540120075	2	Camp militaire de Bussac	Complexe de landes et pelouses oligotrophes thermo-atlantiques sur sables et graviers argilo-ferrugineux tertiaires (Eocène inférieur) occupant un ancien camp militaire américain transformé en champ de manoeuvres. Ensemble complémentaire de la ZNIEFF "LANDES DE BUSSAC" avec laquelle elle se trouve en continuité spatiale mais dont elle se distingue par la très grande originalité de ses faciès de landes régénérés par les activités militaires. Intérêt botanique Exceptionnel par les surfaces occupées par les landes sèches et habitats associés, ici bloqués dans leur évolution dynamique par la gestion du camp militaire, ainsi que par les incendies ayant eu lieu dans le passé. Exceptionnel également par les effectifs importants d'espèces rares dont le camp militaire représente, pour certaines, les plus fortes populations régionales. Fort intérêt faunistique fort
540004667	2,5	Le terrier de la Pilette	Remarquable complexe de pelouses, d'ourlets calcicoles, de landes calcifuges et de mares mésotrophes sur affleurements de calcaires maestrichtiens au sein de dépôts sableux sidérolithiques. Intérêts floristique et phytocénotique exceptionnels avec la présence de très nombreuses espèces rares/menacées en Poitou-Charentes et de communautés végétales originales Unique station régionale connue de Leucorhine à front blanc. Reproduction de la Fauvette pitchou, de l'Engoulevent et de la Locustelle tachetée. Présence abondante du Fadet des laïches ; densité remarquable d'amphibiens et présence de plusieurs espèces patrimoniales de reptiles et de mammifères.
540004663	3,5	Landes et tourbières des cantons de Montendre et Montlieu-la-Garde	Complexe de landes thermo-atlantiques xérophiles à hygrophiles, localement tourbeuses, ainsi que divers habitats associés : boisements, pelouses, mares, tourbières Remarquable diversité de landes, en fonction du gradient hydrique / Grand intérêt des zones de prairies tourbeuses Cortège entomologiques très diversifiés.
540004666	4,5	Etangs des Sauzes et du Jarcelet	Ensemble de petits étangs oligotrophes à niveau variable, d'origine artificielle pour la plupart (anciennes sablières) Remarquable ensemble d'espèces inféodées aux eaux oligo-dystrophes, dont beaucoup sont très rares au niveau régional : Pilulaire (Pilularia globulifera), utriculaires (Utricularia sp.pl.), renoncules (Ranunculus sp.pl.), Gratiolle officinale (Gratiola officinalis). Intérêt phytocénotique des associations végétales constituées par ces espèces dont certaines, comme le PILULARIETUM GLOBULIFERAE, sont en station unique au niveau départemental.
<b>ZNIEFF de type II</b>			
540004674	Inclus	Landes de Montendre	Le site correspond à la partie occidentale de la Double, petite région naturelle du sud-ouest de la France caractérisée par son fort taux de boisement. Il est constitué d'une mosaïque de landes calcifuges et de bois mixtes sur des sols très pauvres (podzols) s'étant développés sur les sables et graviers argileux éocènes (dépôts du Sidérolithique) qui couvrent l'ensemble de la région. Un important réseau de ruisselets aux eaux acides reliés au bassin de la Garonne,

Code	Distance au site (en km)	Nom du site	Intérêt
<b>ZNIEFF de type I</b>			
			ainsi que, très localement, des affleurements de calcaires maestrichtiens, interrompent l'uniformité topographique du "plateau". Intérêt phytocénotique exceptionnel avec la présence, sur des surfaces étendues, de groupements végétaux originaux : différents types de landes en fonction du gradient d'hydromorphie, forêt à Chêne tauzin et Pin maritime ; tourbières acides à Narthecium ossifragum, sables humides temporaires à Kickxia cirrhosa, taillis tourbeux à Myrica gale, forêt-galerie riveraine, sables arides des Tuberarietea etc Intérêt faunistique très élevé, notamment le long du réseau hydrographique parcourant toute la zone : présence de la Cistude, du Vison et de la Loutre, de libellules rares, remontée de poissons migrateurs, etc
720015765	1,7	Vallees de la Saye et du Meudon	Les tronçons amont de ces deux cours d'eau, en Charente-Maritime, présentent un intérêt écologique particulièrement élevé au travers des habitats rivulaires tourbeux qu'ils traversent. Cette zone de landes humides se poursuit en Gironde, notamment sur les communes de Saint-Yzan de Soudiac, Laruscade et Lapouyade, où l'on observe encore de belles stations de landes à molinie qui accueillent le fadet des laïches, des ripisylves et des zones marécageuses fréquentées par la loutre et, au moins potentiellement, le vison d'Europe. Les tronçons aval, qui ont été ajoutés dans le cadre de la modernisation présentent plus les caractéristiques observables sur la vallée de l'Isle, à savoir des terrains limoneux dans une vallée s'élargissant, encore souvent occupés par des prairies humides. Ces secteurs accueillent une faune variée, malgré la progression des terres cultivées et des plantations de peupliers. On y observe notamment le cuivré des marais et le damier de la succise, et les habitats favorables à la loutre et au vison d'Europe.
<b>Réserve de biosphère</b>			
FR6500011	inclus	Bassin de la Dordogne (zone de transition)	La Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne est structurée autour de la rivière Dordogne et de de son réseau hydrographique. Le bassin de la Dordogne accueille près de 56 habitats naturels d'intérêt communautaire (Directive européenne habitat) représentant près de 8% du territoire. Parmi eux, 11 habitats ont été classés prioritaires car menacés de disparition sur le territoire européen, et pour lesquels l'Union Européenne porte une responsabilité particulière en terme de conservation. Une partie de ces habitats est emblématique au regard de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Certains habitats sont même endémiques au bassin de la Dordogne.

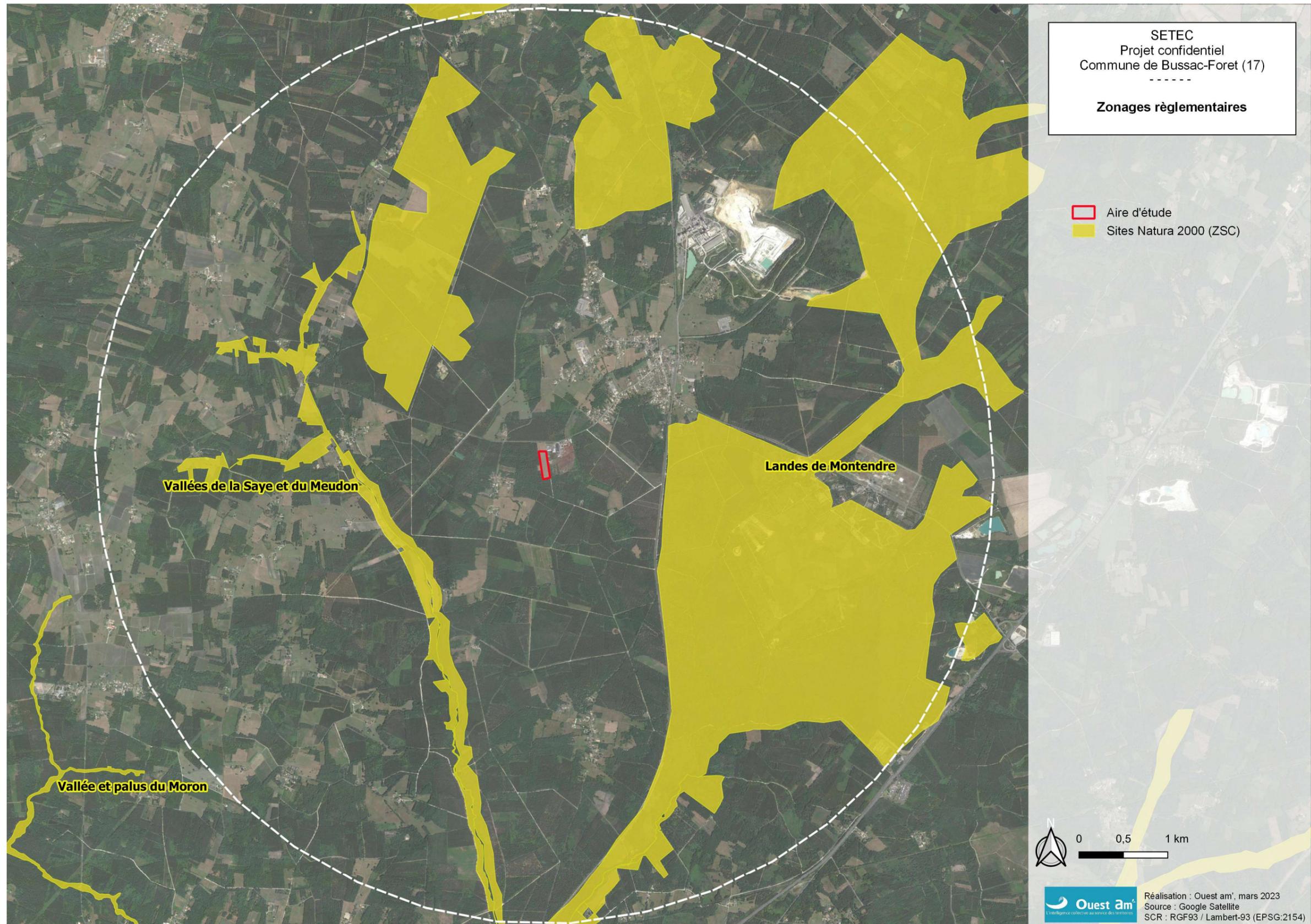


Figure 2 : zonages réglementaires

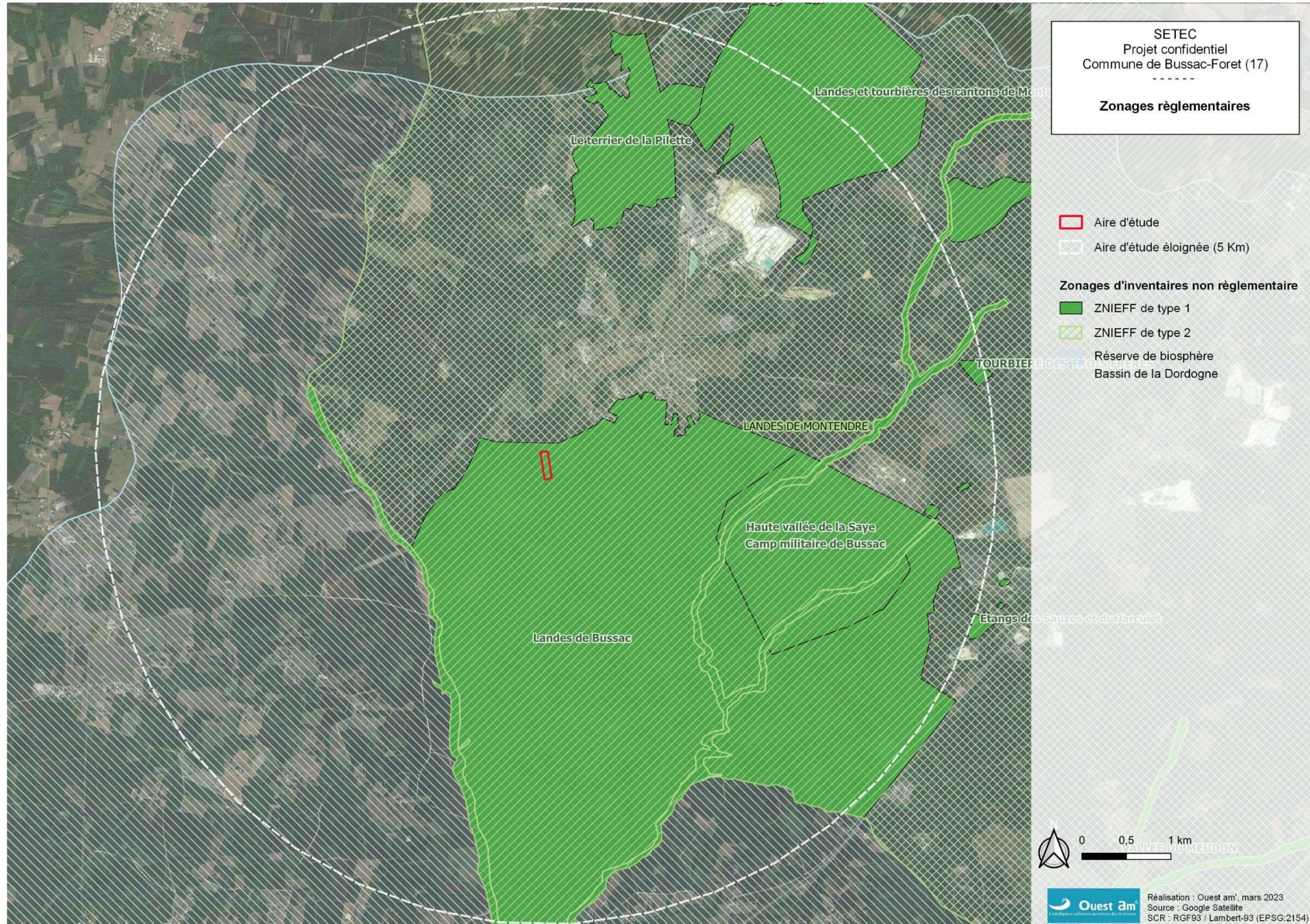


Figure 3 : zonages d'inventaires

## 2.2 ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

### 2.2.1 DONNEES DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE VEGETALE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Les données issues de l'observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine ont été consultées le 17 mars 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : données de l'OBV concernant les espèces végétales patrimoniales observées sur Bussac-Forêt**

Nom scientifique (Taxref v.16)	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Protection nationale	LR nationale (2018)	ZNIEFF NA (2019)	LR - PC (2018)	Protection régionale PC
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire			LC	OUI	LC	
<i>Agrimonia procera</i> Wallr., 1840	Aigremoine élevée			LC	OUI	NT	
<i>Agrostis curtisii</i> Kerguélen, 1976	Agrostide à soie			LC	OUI	LC	
<i>Aira elegantissima</i> Schur, 1853	Canche élégante			LC	OUI	EN	Art. 1
<i>Allium ericetorum</i> Thore, 1803	Ail des landes			LC	OUI	NT	
<i>Anisantha tectorum</i> (L.) Nevski, 1934	Brome des toits			LC		NT	
<i>Anthericum liliago</i> L., 1753	Phalangère à fleurs de lys			LC	OUI	NT	
<i>Anthericum ramosum</i> L., 1753	Phalangère rameuse			LC	OUI	LC	
<i>Arenaria montana</i> L., 1755	Sabline des montagnes			LC	OUI	LC	
<i>Arnoseria minima</i> (L.) Schweigg. & Körte, 1811	Arnosérie naine			LC	OUI	NT	
<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale			LC		LC	
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl., 1854	Flûteau fausse-renoncule			LC	OUI	LC	
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc			LC	OUI	NT	
<i>Blackstonia imperfoliata</i> (L.f.) Samp., 1913	Centauree jaune			LC	OUI	VU	
<i>Briza minor</i> L., 1753	Petite amourette			LC	OUI	NT	
<i>Callitriche brutia</i> Petagna, 1787	Callitriche pédonculé			LC	OUI	DD	
<i>Campanula patula</i> L., 1753	Campanule étoilée			LC	OUI	LC	
<i>Cardamine parviflora</i> L., 1759	Cardamine à petites fleurs			NT	OUI	VU	
<i>Carex acuta</i> L., 1753	Laïche aiguë			LC	OUI	LC	
<i>Carex binervis</i> Sm., 1800	Laïche à deux nervures			LC	OUI	NT	
<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	Laïche étoilée			LC	OUI	NT	
<i>Carex hostiana</i> DC., 1813	Laïche blonde			LC	OUI	NT	
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	Laïche écailleuse			LC	OUI	NT	
<i>Carex pulicaris</i> L., 1753	Laïche puce			LC	OUI	NT	
<i>Carex punctata</i> Gaudin, 1811	Laïche ponctuée			LC	OUI	NT	
<i>Carex umbrosa</i> Host, 1801	Laïche des ombrages			LC	OUI	VU	
<i>Carex umbrosa</i> var. <i>umbrosa</i> Host, 1801	#N/A						Art. 1
<i>Carex viridula</i> Michx., 1803	Laïche tardive			LC	OUI	NT	
<i>Carthamus mitissimus</i> L., 1753	Cardoncelle mou			LC	OUI	LC	
<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre, 1800	Cicendie filiforme			LC	OUI	NT	
<i>Cistus lasianthus</i> subsp. <i>alyssoides</i> (Lam.) Demoly, 2006	Halimium faux Alysson			LC	OUI	NT	
<i>Cistus umbellatus</i> L., 1753	Hélianthème à bouquets			LC	OUI	NT	
<i>Cladanthus mixtus</i> (L.) Chevall., 1827	Anthémis panaché			LC	OUI	LC	
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	Marisque			LC	OUI	LC	
<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820	/			NT	OUI	EN	
<i>Coincya monensis</i> subsp. <i>cheiranthos</i> (Vill.) Aedo, Leadlay & Muñoz Garm., 1993	Fausse Giroflée			LC		LC	

Nom scientifique (Taxref v.16)	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Protection nationale	LR nationale (2018)	ZNIEFF NA (2019)	LR - PC (2018)	Protection régionale PC
<i>Corrigiola telephifolia</i> Pourr., 1788	Corrigiole à feuilles de téléphium			LC	OUI	VU	
<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre			LC	OUI	LC	
<i>Cytisus lotoides</i> Pourr., 1788	/			LC	OUI	LC	
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis incarnat			NT	OUI	EN	
<i>Daphne cneorum</i> L., 1753	Daphné camélee			LC	OUI	EN	
<i>Delphinium consolida</i> L., 1753	Dauphinelle Consoude			LC	OUI	EN	
<i>Deschampsia media</i> (Gouan) Roem. & Schult., 1817	Canche à feuilles de jonc			LC	OUI	DD	
<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Oeillet des Chartreux			LC	OUI	LC	
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Rossolis intermédiaire		NV2 ; NV3	LC	OUI	NT	
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rossolis à feuilles rondes		NV2 ; NV3	LC	OUI	EN	
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv., 1818	Scirpe à nombreuses tiges			LC	OUI	LC	
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	Epipactis des marais			NT	OUI	EN	
<i>Erica ciliaris</i> L., 1753	Bruyère ciliée			LC	OUI	LC	
<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles			LC	OUI	LC	
<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites			LC	OUI	VU	
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe, 1800	Linaigrette à feuilles larges			LC	OUI	CR*	Art. 1
<i>Euphorbia angulata</i> Jacq., 1789	Euphorbe à tige anguleuse			LC	OUI	LC	
<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel, 1886	Cicendie naine			LC	OUI	NT	
<i>Filago lutescens</i> Jord., 1846	Cotonnière jaunâtre			DD	OUI	DD	
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren. & Godr., 1847	Fumana à tiges retombantes			LC	OUI	LC	
<i>Galatella linosyris</i> (L.) Rchb.f., 1854	Aster linosyris			LC	OUI	LC	
<i>Galium boreale</i> L., 1753	Gaillet boréal			LC	OUI	VU	Art. 1
<i>Galium debile</i> Desv., 1818	Gaillet faible			LC	OUI	LC	
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet aquatique			LC		NT	
<i>Gastroidium ventricosum</i> (Gouan) Schinz & Thell., 1913	Gastridie			LC	OUI	LC	
<i>Genista anglica</i> L., 1753	Genêt d'Angleterre			LC	OUI	LC	
<i>Genista pilosa</i> L., 1753	Genêt poilu			LC	OUI	LC	
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	Gentiane des marais			LC	OUI	EN	
<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	Géranium sanguin			LC	OUI	LC	
<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	Gratiolle officinale		NV2 ; NV3	LC	OUI	NT	
<i>Groenlandia densa</i> (L.) Fourr., 1869	Potamot dense			LC	OUI	NT	
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Gymnadénie moucheron			LC	OUI	VU	
<i>Helictochloa marginata</i> (Lowe) Romero Zarco, 2011	Avoine de Loudun			LC	OUI	LC	
<i>Helictochloa pratensis</i> (L.) Romero Zarco, 2011	Avoine des prés			LC		LC	
<i>Helosciadium inundatum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache inondée			LC	OUI	VU	
<i>Hypericum elodes</i> L., 1759	Millepertuis des marais			LC	OUI	NT	
<i>Illecebrum verticillatum</i> L., 1753	Illécèbre verticillé			LC	OUI	NT	
<i>Isoetes histrix</i> Bory, 1844	Isoète épineux		NV1	LC	OUI	EN	
<i>Isolepis fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Scirpe flottant			LC	OUI	LC	
<i>Juncus capitatus</i> Weigel, 1772	Jonc à inflorescence globuleuse			LC	OUI	NT	
<i>Juncus heterophyllus</i> Dufour, 1825	Jonc hétérophylle			LC	OUI	NT	
<i>Juncus squarrosus</i> L., 1753	Jonc rude			LC	OUI	CR*	

Nom scientifique (Taxref v.16)	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Protection nationale	LR nationale (2018)	ZNIEFF NA (2019)	LR - PC (2018)	Protection régionale PC
<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f., 1782	Jonc des vasières			LC	OUI	LC	
<i>Kickxia cirrhosa</i> (L.) Fritsch, 1897	Linaire à vrilles		NV1	LC	OUI	VU	
<i>Laserpitium latifolium</i> L., 1753	Laser à feuilles larges			LC	OUI	LC	
<i>Lathyrus pannonicus</i> (Jacq.) Garcke, 1863	Gesse de Hongrie			NT	OUI	LC	
<i>Lathyrus sylvestris</i> L., 1753	Gesse des bois			LC	OUI	NT	
<i>Lepidium heterophyllum</i> Benth., 1826	Passerage hétérophylle			LC	OUI	LC	
<i>Linaria pelisseriana</i> (L.) Mill., 1768	Linaire de Pélissier			LC	OUI	NT	
<i>Linaria supina</i> (L.) Chaz., 1790	Linaire couchée			LC		LC	
<i>Linum appressum</i> Caball., 1944	Lin à feuilles de Salsola			LC	OUI	LC	
<i>Lobelia urens</i> L., 1753	Lobélie brûlante			LC	OUI	LC	
<i>Logfia gallica</i> (L.) Coss. & Germ., 1843	Cotonnière de France			LC	OUI	VU	
<i>Lotus maritimus</i> L., 1753	Lotier maritime			LC	OUI	LC	
<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott, 1817	Isnardie des marais			LC	OUI	NT	
<i>Lupinus angustifolius</i> L., 1753	Lupin réticulé			LC	OUI	EN	
<i>Luronium natans</i> (L.) Raf., 1840	Flûteau nageant	CDH2 ; CDH4	NV1	LC	OUI	VU	Art. 1
<i>Lysimachia minima</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Centenille naine			LC	OUI	NT	Art. 1
<i>Lysimachia tenella</i> L., 1753	Mouron délicat			LC	OUI	LC	
<i>Micropyrum tenellum</i> (L.) Link, 1844	Catapode des graviers			LC	OUI	LC	
<i>Myrica gale</i> L., 1753	Piment royal			LC	OUI	NT	Art. 1
<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds., 1762	Narthécie des marais			LC	OUI	VU	
<i>Neoschischkinia elegans</i> (Thore) Tzvelev, 1968	Agrostis élégant		NV1	LC	OUI	NT	
<i>Odontites jaubertianus</i> var. <i>chrysanthus</i> (Boreau) Bolliger	#N/A		NV1				
<i>Oenanthe foucaudii</i> Tess., 1884	#N/A		NV1		OUI	NT	
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	Oenanthe de Lachenal			LC	OUI	LC	
<i>Ophrys scolopax</i> Cav., 1793	Ophrys bécasse			LC	OUI	LC	
<i>Ornithopus compressus</i> L., 1753	Ornithope comprimé			LC	OUI	LC	
<i>Ornithopus pinnatus</i> (Mill.) Druce, 1907	Ornithope penné			LC	OUI	NT	
<i>Ornithopus sativus</i> subsp. <i>sativus</i> Brot., 1804	#N/A					CR*	
<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmonde royale			LC	OUI	LC	
<i>Papaver argemone</i> L., 1753	Pavot argémone			LC	OUI	EN	
<i>Parnassia palustris</i> L., 1753	Parnassie des marais			LC	OUI	EN	
<i>Pedicularis sylvatica</i> L., 1753	Pédiculaire des forêts			LC	OUI	LC	
<i>Peucedanum gallicum</i> Latourr., 1785	Peucedan de France			LC	OUI	LC	
<i>Peucedanum officinale</i> L., 1753	Fenouil de porc			LC	OUI	NT	
<i>Pilularia globulifera</i> L., 1753	Boulette d'eau		NV1	LC	OUI	NT	
<i>Pinguicula lusitanica</i> L., 1753	Grassette du Portugal			LC	OUI	NT	
<i>Plantago arenaria</i> Waldst. & Kit., 1802	Plantain scabre			LC	OUI	LC	
<i>Prunella hyssopifolia</i> L., 1753	Brunelle à feuilles d'hysope			LC	OUI	EN	
<i>Pyrus cordata</i> Desv., 1818	Poirier à feuilles en cœur			LC	OUI	VU	
<i>Ranunculus gramineus</i> L., 1753	Renoncule graminée			LC	OUI	VU	Art. 1
<i>Ranunculus ololeucos</i> J.Lloyd, 1844	Renoncule blanche			LC	OUI	VU	
<i>Ranunculus tripartitus</i> DC., 1807	Renoncule tripartite			LC	OUI	EN	
<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiton, 1810	Rhynchospore brun			LC	OUI	EN	Art. 1

Nom scientifique (Taxref v.16)	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Protection nationale	LR nationale (2018)	ZNIEFF NA (2019)	LR - PC (2018)	Protection régionale PC
<i>Rorippa pyrenaica</i> (All.) Rchb., 1838	Rorippe des Pyrénées			LC	OUI	LC	
<i>Sagina revelierei</i> Jord. & Fourn., 1866	Sagine subulée			LC	OUI	VU	
<i>Salix repens</i> L., 1753	Saule à feuilles étroites			LC		NT	
<i>Salix repens</i> var. <i>dunensis</i> (Rouy) P.Fourn., 1935	#N/A				OUI	VU	
<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	Grande pimprenelle			LC	OUI	NT	
<i>Schoenus nigricans</i> L., 1753	Choin noirâtre			LC	OUI	LC	
<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	Petite scutellaire			LC	OUI	LC	
<i>Serapias lingua</i> L., 1753	Sérapias langue			LC	OUI	NT	
<i>Sesamoides purpurascens</i> (L.) G.López, 1986	Astérocarpe blanchâtre			LC	OUI	NT	
<i>Silene gallica</i> L., 1753 [nom. cons.]	Silène de France			LC	OUI	LC	
<i>Silene portensis</i> L., 1753	Silène de Porto			LC	OUI	EN	Art. 1
<i>Simethis mattiazii</i> (Vand.) G.López & Jarvis, 1984	Simethis à feuilles aplaties			LC	OUI	LC	
<i>Sparganium natans</i> L., 1753	Rubanier nain			NT	OUI	EN	
<i>Spergula morisonii</i> Boreau, 1847	Spargoute printanière			LC	OUI	NT	
<i>Spergula pentandra</i> L., 1753	Espargoutte à cinq étamines			LC	OUI	VU	
<i>Spiraea hypericifolia</i> L., 1753	/			LC		LC	
<i>Spiraea hypericifolia</i> subsp. <i>obovata</i> (Waldst. & Kit. ex Willd.) H.Huber, 1964	Spirée à feuilles de millepertuis			LC	OUI	LC	Art. 1
<i>Taraxacum ciliare</i> Soest, 1965	Pissenlit			NT			
<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	Germandrée botryde			LC	OUI	NT	
<i>Teucrium scordium</i> L., 1753	Germandrée des marais			LC	OUI	NT	
<i>Thymelaea passerina</i> (L.) Coss. & Germ., 1861	Passerine annuelle			LC	OUI	VU	
<i>Trocdaris verticillatum</i> (L.) Raf., 1840	Carum verticillé			LC	OUI	NT	
<i>Utricularia neglecta</i> Lehm., 1828	Utriculaire citrine			LC	OUI	NT	
<i>Utricularia minor</i> L., 1753	Petite utriculaire			NT	OUI	VU	
<i>Valeriana dioica</i> L., 1753	Valériane dioïque			LC	OUI	VU	
<i>Veronica scutellata</i> L., 1753	Véronique à écus			LC	OUI	NT	
<i>Viola lactea</i> Sm., 1798	Violette blanchâtre			LC	OUI	LC	

LC = préoccupation mineure, NT = quasi menacé, VU = vulnérable, EN = en danger, CR = en danger critique, RE = espèce disparue de la région ; DD : données insuffisantes ;

## 2.2.2 DONNEES DE L'OBSERVATOIRE DE LA FAUNE SAUVAGE DE NOUVELLE-AQUITAINE (FAUNA)

Le site FAUNA fait état de la présence de 247 espèces sur la commune de Bussac-Forêt

### Oiseaux

Le site mentionne 82 espèces d'oiseaux, principalement liées aux espaces boisés et aux landes. Plusieurs espèces sont patrimoniales et protégées comme la Pie-grièche écorcheur, le Bouvreuil pivoine, la Fauvette pitchou, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Engoulevent d'Europe, le Pic noir, le Rougequeue à front blanc, l'Autour des palombes, la Bondrée apivore, l'Alouette lulu ou encore les Busards cendrés et Saint-Martin.

## Mammifères

Parmi les 19 espèces mentionnées, on retiendra la présence de 7 espèces de chiroptères. Les autres espèces ne sont pas protégées ou ne sont pas menacées. A noter toutefois la présence du Hérisson d'Europe, protégé.

## Amphibiens

Neuf espèces d'amphibiens sont identifiées dans la commune. Ces espèces bénéficient toutes d'un statut de protection au niveau national.

## Reptiles

Dix espèces de reptiles sont identifiées dans la commune. Ce chiffre est relativement important. Ces espèces bénéficient toutes d'un statut de protection au niveau national.

## Insectes

Le site FAUNA recense :

- 56 espèces de lépidoptères rhopalocères, parmi lesquelles des espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive habitat (Damier de la Succise), des espèces protégées au niveau national (Fadet des Laîches) ou encore des espèces considérées comme menacées en région (Azuré de l'Ajonc, Faune)
- 43 espèces d'odonates, dont des espèces protégées comme la Leucorrhine à front blanc ou l'Agrion de Mercure,
- 24 espèces d'Orthoptère, notamment le Criquet des Ajoncs ou l'OEdipode grenadine, espèces patrimoniales.

### 2.2.3 DONNEES ZONES HUMIDES

#### Données du portail [www.sig.reseau-zones-humides.org](http://www.sig.reseau-zones-humides.org)

Les données de localisation et de prélocalisation des zones humides disponibles sur le site [www.sig.reseau-zones-humides.org](http://www.sig.reseau-zones-humides.org) ont été consultées le 15 mars 2023.

##### Données de localisation

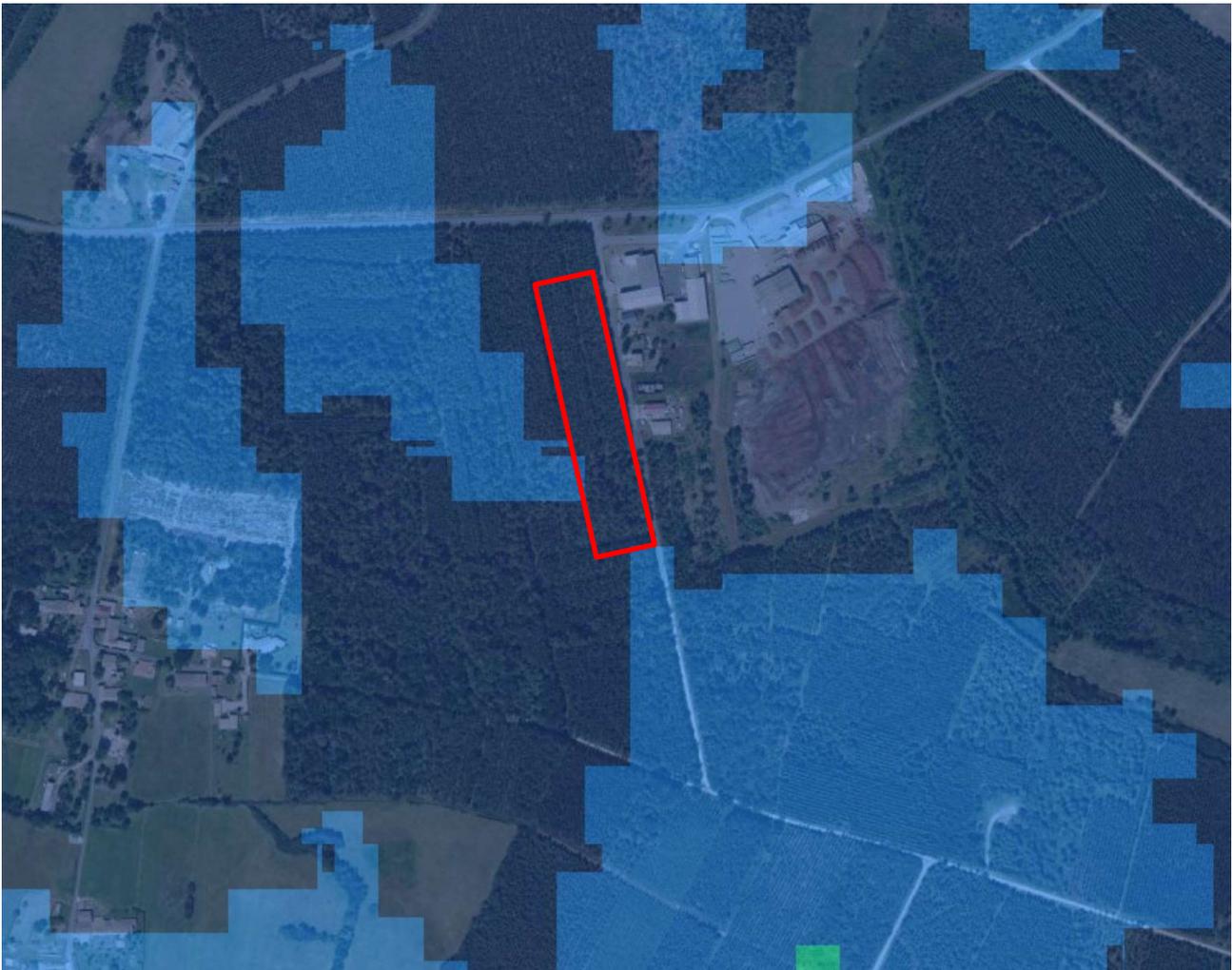
Les données disponibles sur ce portail sont, selon les territoires concernés, de nature hétérogène. Elles correspondent normalement à des inventaires de terrain, notamment ceux réalisés dans le cadre des SAGE, mais elles sont parfois manquantes ou partielles ou, parfois, au contraire, largement surestimées ; du fait des vastes superficies à couvrir et des moyens parfois limités mis en œuvre, elles peuvent correspondre à des interprétations de la topographie et non à des inventaires réalisés selon les critères imposés par la réglementation (flore et pédologie). **L'aire d'étude est située totalement en dehors de zone humide avérée.**

##### Données de prélocalisation (zones humides potentielles)

Les données de prélocalisation correspondent à une interprétation de la topographie réalisée sur SIG. Elles constituent une probabilité de présence qui permet d'orienter les inventaires. **La parcelle est presque intégralement située dans une zone très probablement humide (Figure 4).**

#### Données du PLU

Le PLU de la commune de Bussac-Forêt ne fait pas apparaître de zone humide sur l'aire d'étude.



**Figure 4 : zones humides potentielles (source [www.sig.reseau-zones-humides.org](http://www.sig.reseau-zones-humides.org))  
vert : probable ; bleu clair : fortement probable ; bleu foncé : très fortement probable**

## 2.3 BILAN SUR LES ZONAGES ET LA BIBLIOGRAPHIE

---

La totalité de l'aire d'étude est située en zone très probablement humide d'après les données du portail [www.sig.reseau-zones-humides.org](http://www.sig.reseau-zones-humides.org). En revanche, le PLU ne fait apparaître aucune zone humide.

L'aire d'étude se situe dans la ZNIEFF de type 1 « Landes de Bussac » et dans la ZNIEFF de type 2 « Landes de Montendre ».

Les données indiquées dans la bibliographie nous incitent à rechercher avec une attention particulière les espèces animales et végétales protégées ou menacées associées aux landes sèches et aux milieux humides de type lande humide ou tourbières.

### 3. INVENTAIRES DE TERRAIN

La zone d'étude a été prospectée le 16 mars 2023.

Tableau 4 : date d'inventaire et intervenant

Date	Intervenant	Objet d'étude
16/03/2023	Alexandre HERBOUILLER	Inventaire des zones humides (flore et pédologie) Inventaire partiel de la flore Inventaire partiel de la faune



Figure 5 : photographie de l'aire d'étude

## 3.1 ZONES HUMIDES

### 3.1.1 METHODE

La définition des zones humides se fait à l'aide de deux critères :

- le critère végétation : une **végétation hygrophile** permet de définir le caractère humide d'une formation végétale. Le critère flore prend en compte la nature des espèces (certaines sont caractéristiques de zones humides) et la surface couverte par ces espèces, ou bien la nature des communautés d'espèces végétales ;
- le critère sol : la délimitation de la zone humide se base sur la présence de **traces d'engorgement permanent ou temporaire du sol** (traces d'hydromorphie) qui déterminent plusieurs types pédologiques caractéristiques.

Deux arrêtés, parus successivement le 24 juin 2008 et le 1<sup>er</sup> octobre 2009 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement, viennent appuyer la méthodologie à employer pour définir ces zones humides. La circulaire du 18/01/2010 précise la méthodologie à employer concernant la délimitation des zones humides.

Suite à la loi du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité, les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des critères de sols et de végétation. Il rend caduque l'arrêt du Conseil d'État du 22 février 2017.

On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

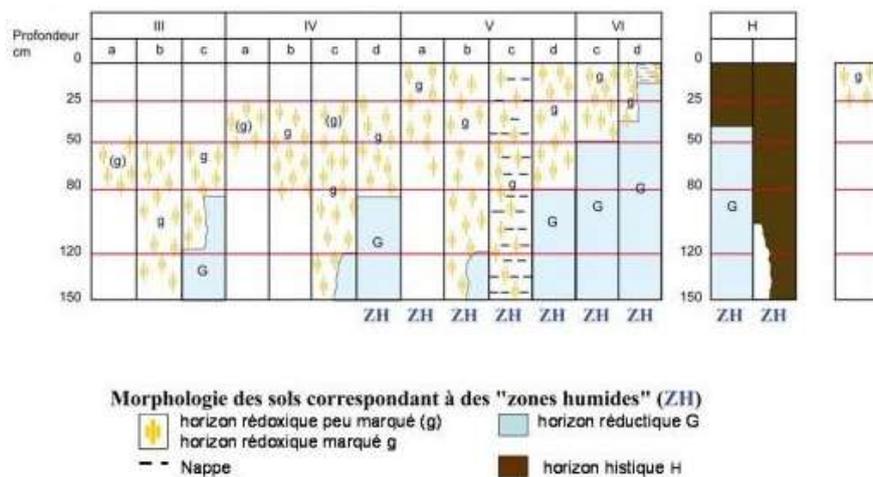
#### 3.1.1.1 CRITERE PEDOLOGIQUE

La délimitation des zones humides selon le critère pédologique est basée sur une série de sondages réalisée à l'aide d'une tarière, avec caractérisation d'éventuels horizons hydromorphes (présences de traces d'oxydo-réduction, décoloration, engorgement, etc.).

Les traces d'hydromorphie et la profondeur d'apparition de ces traces d'hydromorphie sont recherchées afin de caractériser la morphologie des sols selon les critères exposés Figure 6 page 18.

De façon synthétique, dans la très grande majorité des cas, Une zone humide est caractérisée par un sondage pédologique d'une profondeur supérieure à 50 cm (si le refus intervient avant, le sol n'est pas humide) avec des traces d'hydromorphie apparaissant dans les 25 premiers centimètres et s'intensifiant en profondeur.

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru à pied afin d'y effectuer une série de sondages à la tarière à main (Ø 50, profondeur maximale d'investigation = 1,2 m) et chaque point de sondage a été géolocalisé.



D'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

**Figure 6 : tableau GEPPA pour la caractérisation des zones humides**

### 3.1.1.2 CRITERE FLORISTIQUE

Une zone est considérée humide selon le critère floristique si elle est dominée par les espèces hygrophiles ou si la végétation (habitat CORINE biotopes ou syntaxon) est caractéristique de zone humide. Ces éléments sont listés dans l'arrêté du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009.

Une végétation correspond à une communauté végétale. Elle est déterminée classiquement par la méthode de la phytosociologie sigmatiste qui consiste à inventorier l'intégralité de la flore dans des secteurs homogènes et à attribuer des coefficients d'abondance-dominance à chacune des espèces en fonction de leur recouvrement par le biais d'un relevé phytosociologique.

L'étude de ce relevé permet de déterminer à quel syntaxon la végétation est rattachée.

Une fois la communauté végétale déterminée par la méthode phytosociologique, un rattachement à la nomenclature CORINE biotopes peut être effectué. C'est cette nomenclature qui est utilisée pour représenter les végétations dans un cadre réglementaire et utilisée dans les cartographies.

Pour les habitats anthropiques où la méthode phytosociologique ne peut être appliquée, un rattachement direct avec la nomenclature CORINE biotopes est effectué.

La réglementation définit des habitats strictement indicateurs de zone humide ou bien pro parte, c'est-à-dire partiellement indicateurs de zone humide. Dans ce cas, certaines formes de végétation incluses dans un code peuvent être indicatrices de zone humide et d'autres non. Il faut alors observer la dominance des espèces caractéristiques de zone humide pour classer l'habitat en zone humide.

### 3.1.2 RESULTATS

#### 3.1.2.1 CRITERE PEDOLOGIQUE

Au total, **23 sondages** ont été effectués à la tarière à main.

**Aucun sondage n'est indicateur de zone humide.**

Les sondages mettent en évidence un sol à la texture sablo-limoneuse à limono-sableuse sur l'ensemble de l'aire d'étude. Cela signifie que le terrain est de nature drainante.

Aucune trace redoxique ou réductique n'ont été révélées.

Toutefois, il est possible que cette matrice à dominante sableuse soit très pauvre en Fer ( $Fe^{2+}$  ou  $Fe^{3+}$ ) et que par conséquent, les traces redoxyques ou réductiques recherchées ne puissent pas être visibles (cas particulier des fluvisols ou podzosols). Dans ce cas, Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques - en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau - doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les 50 premiers centimètres de sol.

L'ensemble de l'aire d'étude et ses abords semble très homogène du point de vue pédologique.

Les caractéristiques des sondages est présenté dans le Tableau 5.

**Tableau 5 : caractéristiques des sondages pédologiques**

N° du sondage	Profondeur d'investigation	Texture	Rédox.	Réduct.	Remarque	Refus	Classement GEPPA	Classement zone humide
1	0-5	Humus	0	0		/	III	Non humide
	5-40	Limono-sableux	0	0				
	40-80	Sablo-limoneux	0	0				
2	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
3	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
4	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
5	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
6	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
7	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
8	0-50	Limono-sableux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
9	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
10	0-50	Limono-sableux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
11	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
12	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
13	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
14	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
15	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
16	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
17	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
18	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
19	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
20	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
21	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide
22	0-50	Sablo-limoneux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide

N° du sondage	Profondeur d'investigation	Texture	Rédox.	Réduct.	Remarque	Refus	Classement GEPPA	Classement zone humide
23	0-50	Limono-sableux	0	0	2 à 3 cm d'humus	/	III	Non humide



Sondage 2, 30-40 cm



Sondage 4, 20-30 cm



Sondage 8, 20-30 cm

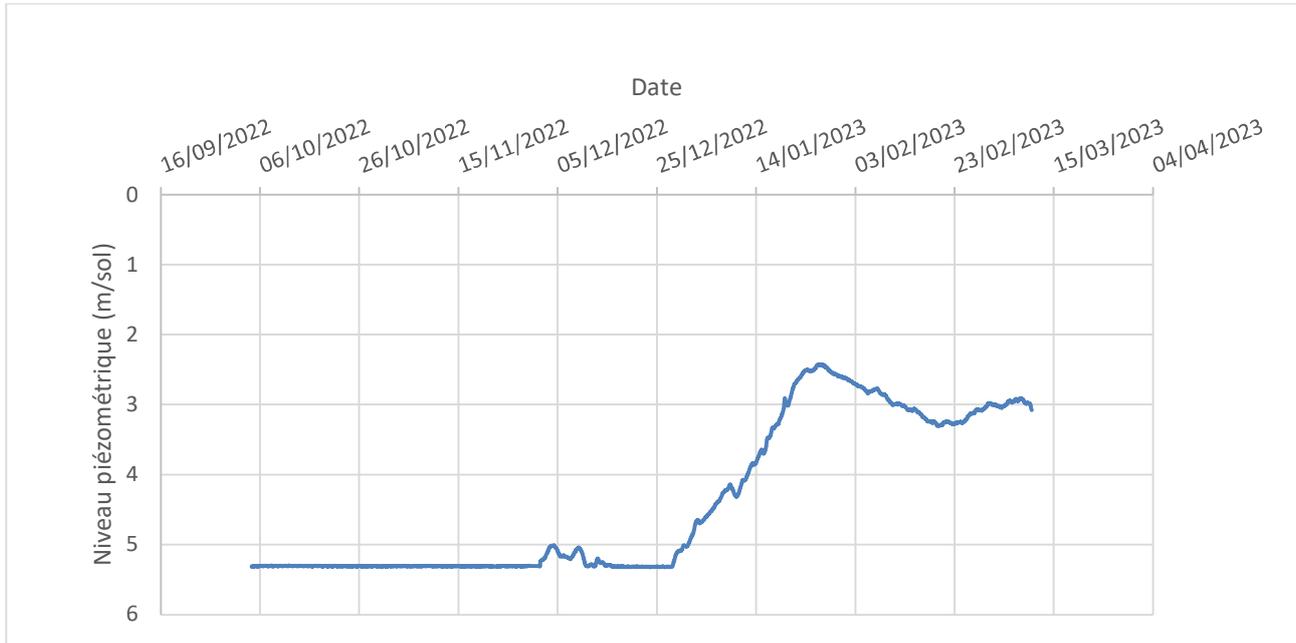
Figure 7 : photographies de 3 sondages



Figure 8 : photographie du sondage n°1

### 3.1.2.2 CONDITIONS HYDROGÉOMORPHOLOGIQUES

Des piézomètres sont installés sur la parcelle dans le cadre d'une étude géotechnique. Ces piézomètres permettent de suivre l'évolution de la nappe phréatique et notamment la hauteur du toit de la nappe dans le temps (Figure 10 page suivante).



**Figure 9 : Evolution de la hauteur de la nappe phréatique**

On remarque que le toit de la nappe phréatique est relativement profond, observé à plus de 5 m sous la surface du sol en période sèche (d'octobre à décembre) et remontant à un peu plus de 2m sous la surface du sol lors de la période pluvieuse, notamment en janvier 2023. Bien que les précipitations aient été plus faibles que la moyenne durant l'hiver 2022-2023, il apparaît très peu probable que le toit de la nappe remonte à moins de 50 cm sous la surface du sol durant une période prolongée.



**Figure 10 : piézomètre installé dans l'aire d'étude**

### 3.1.2.3 CRITERE FLORISTIQUE

La période d'intervention (mars) n'est pas optimale pour observer la végétation. De plus, la parcelle a fait l'objet de **travaux défrichement récents**, ce qui a profondément remanié le sol. Ainsi, **la végétation ne recouvre qu'une très faible partie de l'aire d'étude**, le critère végétation n'est donc pas vraiment applicable. Seules quelques rares espèces ont pu être déterminées avec précision (voir liste complète chapitre suivant).

Parmi ces espèces, seule la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) est indicatrice de zone humide. Cette espèce est très peu présente sur le site (seulement 3 petites touffes), ce qui n'est pas suffisant pour caractériser une zone humide.



Figure 11 : Molinie bleue sur le site

A noter que la composition floristique des pinèdes et bois mixtes en périphérie de l'aire d'étude n'est pas non-plus caractéristique des zones humides.

### 3.1.2.4 CONCLUSION SUR LES ZONES HUMIDES

A la lumière des données récoltées concernant la pédologie, les conditions hydrogéomorphologiques et la botanique, il apparait que la zone ne peut manifestement pas être considérée comme une zone humide.



Figure 12 : carte des sondages pédologiques

## 3.2 FLORE ET FAUNE

### 3.2.1 METHODE

Du fait de la date de prospection – le 16 mars – et qu’il s’agissait d’un unique passage, les inventaires floristiques et faunistiques sont très partiels. Ils permettent néanmoins de se faire une idée des potentialités naturalistes de l’aire d’étude.

Les noms des espèces utilisés respectent la nomenclature TAXREF v16.0, le référentiel taxonomique national élaboré et diffusé par le Muséum national d’Histoire naturelle.

### 3.2.2 RESULTATS

#### 3.2.2.1 HABITATS NATURELS

L’habitat « naturel » sur le site correspond à une zone rudérale (Code Corine biotope 87.2). Il s’agit en fait d’une **zone boisée récemment défrichée**, sur laquelle la végétation recommence tout juste à pousser.

Une grande partie des plantes n’est aujourd’hui pas identifiable car la période de prospection n’est pas favorable et la plupart sont de jeunes plantules.

La majeure partie de la surface du sol est recouverte de débris végétaux et de sol nu.



Figure 13 : Zone rudérale : unique habitat de la zone d’étude.

Les habitats autour du site correspondent à des plantations de pins maritimes (CCB 83.31) et à des forêts mixtes (CCB 43).



Figure 14 : Plantation de pin à gauche. Forêt mixte à droite

### 3.2.2.2 FLORE VASCULAIRE

Onze taxons ont été inventoriés sur l'aire d'étude. La liste est présentée dans le tableau 7.

Aucun des taxons inventoriés n'est protégé, inscrit sur liste rouge régionale ou nationale ou déterminant ZNIEFF.

Tableau 6 : espèces végétales inventoriées sur l'aire d'étude

Nom scientifique TAXREF v15	Nom français TAXREF v15	LR Fr. (2018)	LR PC (2018)	Prot.
<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée	LC	LC	
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle	LC	LC	
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	LC	LC	
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	LC	LC	
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	LC	LC	
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe	LC	LC	
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune	LC	LC	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	NA	NA	
<i>Rubus gr. fruticosus</i> L., 1753	Ronce			
<i>Senecio</i> sp.	Séneçon			
<i>Poacea</i> sp.	Graminée			

NA : non applicable ; LC : préoccupation mineure

La présence du Robinier faux-acacia est notable. Cette espèce exotique envahissante est présente dans la partie sud de l'aire d'étude. C'est une invasive avérée dont le développement peut être très rapide.



**Figure 15 : Cardamine hirsute a gauche, Robinier faux-acacia a droite**



Figure 16 : Habitats naturels

### 3.2.2.3 FAUNE

Au total, 19 espèces animales ont été identifiées sur l'aire d'étude et ses abords immédiats (Tableaux 7 à 10) :

- 15 espèces d'oiseaux
- 1 espèce d'orthoptère
- 2 espèces de lépidoptères rhopalocères
- 1 espèce de reptile

**Tableau 7 : Liste des oiseaux observés**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France hivernant (2016)	LR France de passage (2016)	LR France nicheurs (2016)	LR Poitou-Charentes nicheurs (2018)	Directive Oiseaux Annexe 1	Espèce protégée
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	NA <sup>c</sup>	-	LC	LC		art. 3
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	NA <sup>c</sup>	-	LC	NT	X	art. 3
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	NA <sup>d</sup>	-	LC	LC		art. 3
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	VU	NT		art. 3
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	-	-	LC	DD		art. 3
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	-	LC	LC		art. 3
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC	LC		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	NA <sup>b</sup>	NA <sup>d</sup>	LC	LC		art. 3
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	-	-	LC	VU	X	art. 3
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	NA <sup>d</sup>	LC	LC		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC	LC		art. 3
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	NA <sup>d</sup>	NA <sup>c</sup>	LC	LC		art. 3
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC	LC		art. 3
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC	LC		art. 3
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	NA <sup>d</sup>	-	LC	LC		art. 3

NA : non applicable ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : Vulnérable

Espèce protégée : Article. 3 protection des individus et des habitats

**Tableau 8 : liste des reptiles observés**

Nom français	Nom latin	Liste rouge France (2015)	Liste rouge Poitou-Charentes (2016)	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	LC	Art. 2	<b>Annexe 4</b>

NA : non applicable ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : Vulnérable

Espèce protégée : Article. 2: protection des individus et des habitats

**Tableau 9 : Liste des orthoptères observés**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Poitou-Charentes (2018)	Déterminante ZNIEFF	Espèce protégée
Œdipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	LC		

NA : non applicable ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : Vulnérable

**Tableau 10 : liste des lépidoptères rhopalocères observés**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France (2012)	LR Poitou-Charentes (2018)	Directive Habitat Faune Flore	Déterminante ZNIEFF	Protection nationale
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	LC			
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	LC			

NA : non applicable ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : Vulnérable

Parmi les espèces observées, plusieurs sont patrimoniales (figure 18) :

- L'Alouette lulu a été entendue à l'est de la zone d'étude. Il n'est pas possible de définir si l'individu est en migration ou se cantonne en vue de la reproduction,
- Deux chants chardonnerets élégants ont été distinctement entendus au niveau des arbres à l'ouest et à l'est de l'aire d'étude. Il est possible que cela concerne des individus nicheurs.
- Le pic noir a été observé en vol, en direction du sud-est, au-dessus de la canopée. Cette espèce niche possiblement dans les forêts de pins maritimes alentours.

Ces espèces ne fréquentent pas l'aire d'étude, ou de façon ponctuelle pour se nourrir. Le fait que la parcelle ait été totalement défrichée la rend impropre à accueillir la reproduction de ces espèces.

Les autres taxons répertoriés ne présentent pas de statut patrimonial particulier. L'Aïolope automnale est assez commun dans la région et c'est l'un des rares orthoptère visible en cette saison, les effectifs constatés sont assez importants. Les deux papillons observés sont très communs.

La présence du Lézard des murailles est à signaler. 7 individus ont été dénombrés, tous dans la partie ouest de l'aire d'étude, proche de la lisière avec le bois mixte. Bien que non patrimoniale, les individus et les habitats de cette espèce sont protégés. Dans le cas présent, l'habitat de ce lézard est constitué par la lisière entre la zone défrichée et le bois mixte. Il est probable que des individus soient également présents le long des autres lisières.



Figure 17 : Localisation de la faune patrimoniale et / ou protégée

## 4. CONCLUSION

---

Le fait que le terrain ait été totalement défriché il y a peu de temps rend difficile l'identification d'enjeu écologique sur la parcelle.

Les sondages pédologiques, la flore et les relevés piézométriques ne sont pas indicateurs de zone humide.

Aucune espèce végétale protégée ou inscrite sur liste rouge n'a été identifiée mais le site est principalement recouvert de sol nu et de débris de végétation. Néanmoins, l'aire d'étude étant incluse dans la ZNIEFF de type 1 « Landes de Bussac » et dans la ZNIEFF de type 2 « Landes de Montendre », il n'est pas exclu que de telles espèces soient présentes. De plus, les données bibliographiques disponibles sur la commune montrent une grande richesse botanique dans ce secteur géographique. Le défrichement pourrait avoir pour effet de permettre l'apparition d'espèces végétales particulières.

La présence de Robinier faux-acacia doit en revanche être prise en compte, des mesures doivent être prises pour limiter le développement et la propagation de cette espèce.

Les oiseaux patrimoniaux observés ne se reproduisent pas dans l'aire d'étude. Les potentialités du site pour les oiseaux nicheurs paraissent faibles.

Le Lézard des murailles est la seule espèce protégée à y avoir été observée. Ces lézards vivent surtout au niveau des lisières et profitent de la lumière apportée par le défrichement. Ils se nourrissent probablement des nombreux Aïolopes automnale présents sur le site. D'autres espèces de reptiles pourraient être présentes. Cela doit être pris en compte, la préservation de lisières ensoleillées et végétalisées est importante pour cette espèce.

La diversité entomologique constatée est faible mais cela est normal vu la période de prospection. Au demeurant, il est peu probable que des espèces d'orthoptère ou de papillons protégées soient présentes. Tout au plus, des espèces patrimoniales pourraient éventuellement fréquenter la zone.

L'absence de point d'eau sur l'aire d'étude et aux abords ne permet pas aux amphibiens, aux odonates et aux espèces semi-aquatiques (Loutre, Campagnol amphibie, vison, etc, ...) d'être présents.

**Globalement, le site étudié paraît pauvre, en lien avec les récents travaux de défrichement. Toutefois, ces travaux pourraient permettre l'apparition d'une flore diversifiée et d'une faune reptilienne intéressante.**